

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

Président de séance : Fabrice VENET : Maire

Conseillers présents :

Jérôme Arrambourg, Catherine Ba, Denise Bouvier, Didier Brau, Sandrine Crost, Nicole de Klijn, Nathalie Llambrich, Thierry Longchamp, Jean-Michel Masson, Michel Mitanne, Vanessa Ollier, Martine Pavailler, Julien Perrin, Cécile Pottiez, Camille Puype, Jean-Claude Rappy, Marie-Claude Regache, Lionel Roehr, Myriam Saint Genis, Samuèle Salmon, Yves Vençon, Fabrice Venet.

Conseillers empêchés :

Delphyne Gissien, a donné procuration à Catherine Ba.

Ordre du jour

1. Vérification du quorum et désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 mars 2021. Validation.
3. Budgets prévisionnels de la commune pour l'exercice 2021 :
 - Budget général
 - Budget eau et assainissement
 - Budget CCASValidation.
4. Rapport d'observations du contrôle de la CCPA effectué par la Chambre Régionale des Comptes sur les exercices 2014 à 2019. Approbation.
5. Modification du règlement intérieur du conseil municipal. Approbation.
6. Modification de la composition des commissions suite à l'installation de Madame Cécile Pottiez.
7. Donation de l'association « Le Foyer pour Tous » pour la restauration des statues de la Vierge et de Saint Maurice. Acceptation.
8. Communications et questions diverses.

Déroulement de la séance

Fabrice Venet ouvre la séance à 19h.

1. Vérification du quorum et désignation d'un secrétaire de séance.

Fabrice Venet vérifie le quorum, les pouvoirs et proclame la validité de la séance. Il désigne Nicole de Klijn comme secrétaire de séance. Approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 mars 2021. Validation.

Yves Vençon fait remarquer que le paragraphe concernant les subventions de l'AJRC peut prêter à confusion. Jean-Claude Rappy précise les chiffres. Fabrice Venet convient que le texte peut être ambigu et qu'il sera rectifié.

Samuèle Salmon pose la même question et obtient la même réponse.

Le procès-verbal est mis aux voix

1 contre : Samuèle Salmon, 22 pour : Jérôme Arrambourg, Catherine Ba, Didier Brau, Denise Bouvier, Sandrine Crost, Nicole de Klijn, Delphyne Gissien par procuration, Nathalie Llambrich, Thierry Longchamp, Jean-Michel Masson, Michel Mitanne, Vanessa Ollier, Martine Pavaiiller, Julien Perrin, Cécile Pottiez, Camille Puype, Jean-Claude Rappy, Marie-Claude Regache, Lionel Roehr, Myriam Saint Genis, Yves Vençon Fabrice Venet.

Le procès-verbal est adopté.

3. Budgets prévisionnels de la commune pour l'exercice 2021 : Cf. Annexe 1

Jean Claude Rappy présente les budgets et annonce qu'il répondra aux questions posées avant la séance au fur et à mesure.

- **Budget général.**

Aucune question n'a été posée sur les comptes de fonctionnement.

Jean Claude Rappy précise que les travaux concernant la peinture du préau de l'école entrent dans les comptes de fonctionnement.

Jean Claude Rappy présente les comptes investissement de la commune.

Yves Vençon revient sur le fonctionnement et le budget concernant le personnel titulaire et non titulaire.

Fabrice Venet explique que la commune a parfois besoin de personnel intérimaire ponctuellement et qu'un budget est provisionné à cet effet. Il précise que le jeune employé communal Nicolas Chautard bénéficie désormais d'un contrat pour un an mais qui pourra évoluer dans le futur.

Yves Vençon demande des précisions sur la ligne dépenses imprévues. Jean Claude Rappy explique qu'elles sont provisionnées et que la somme indiquée correspond à la somme restante après dépenses.

En ce qui concerne le matériel pour les employés municipaux, souffleur et tondeuse, Fabrice Venet fait remarquer que le besoin est clairement identifié mais qu'une réflexion est nécessaire concernant le choix du matériel.

Vanessa Ollier explique que la commune a répondu à un appel à projet de classe mobile numérique afin de remplacer la salle informatique de l'école, vieillissante et bientôt obsolète. Il s'agit de 20 ordinateurs portables et deux appareils photos numériques pour 15000 € subventionnés à 70% soit 9500 € de subventions et 4500 € à la charge de la commune. Le matériel ne sera commandé que si la demande d'appel à projet est acceptée.

Jean Claude Rappy détaille le budget prévu pour le mobilier pour l'école et la salle des fêtes. Il évoque le problème de stockage du mobilier de la salle des fêtes. Il explique que les tatamis du judo ont été abimés par des dégâts des eaux.

Thierry Longchamp explique que, en ce qui concerne la voirie et les bâtiments, proposition de priorité a été donnée au parvis de l'église pour éviter de dégrader la moquette chauffante, à l'aménagement du parking à côté de l'école pour sécuriser les accès à l'école et à l'AJRC, à la rénovation du bâtiment du clos Gindre et à la réfection du toit de l'ancienne cure.

Samuèle Salmon demande des précisions sur les devis concernant la toiture de l'ancienne cure.

Fabrice Venet explique qu'un maître d'œuvre, monsieur Moreno, a été retenu pour la réhabilitation de ce bâtiment. Monsieur Moreno est en charge de la préparation administrative du dossier, de l'estimation du montant de certaines réalisations et il procédera ensuite à l'appel d'offres.

Samuèle Salmon souligne le coût important de la réhabilitation de ce bâtiment.

Fabrice Venet rappelle que la population a manifesté son attachement à ce bâtiment et que la municipalité en tient compte tout en essayant de maîtriser les coûts. Il ajoute que de la réhabilitation de ce bâtiment découle la

démolition d'un autre bâtiment, qui n'est pas au centre des débats alors qu'il coûte très cher à la commune : l'ancien Relais (bibliothèque et CCA).

Yves Vençon fait remarquer que dans le règlement intérieur du conseil municipal, il est stipulé que les comptes-rendus du travail des commissions sont soumis au conseil municipal pour déterminer les priorités. Or ces comptes-rendus ne sont pas publiés sur le site de la mairie. Les conseillers ne sont pas au courant des priorités déterminées.

Fabrice Venet précise qu'il s'agit d'un budget prévisionnel. Lorsque les commissions auront travaillé sur les projets, ils seront comme lors des mandats précédents présentés au conseil municipaux et débattus. La commission ne décide pas, le conseil municipal est souverain. Les comptes-rendus seront mis en ligne lorsque les projets seront suffisamment aboutis. D'autres part, des conseillers de l'opposition siègent dans toutes les commissions et peuvent fournir des informations.

Yves Vençon revient sur le fait que la diffusion des comptes-rendus est inscrite dans le règlement intérieur.

Myriam Saint Genis prend la parole pour préciser qu'il n'a jamais été prévu de mettre sur l'espace élu les comptes rendus de commissions de travail, seuls seront publiés les travaux finalisés présentés au conseil municipal, comme cela a été explicité à plusieurs reprises.

Samuèle Salmon fait remarquer que tous les groupes ne sont pas représentés dans les commissions et que la publication des comptes-rendus permettrait d'être au courant des projets étudiés.

Fabrice Venet répète que les conseillers ne seront pas mis devant le fait accompli.

Jean Claude Rappy reprend la parole pour poursuivre sa présentation du budget. Il détaille les remboursements d'emprunts.

Yves Vençon revient sur la voirie.

Fabrice Venet dit que le programme sur la voirie n'est pas arrêté, sauf parvis de l'église et parking de l'école.

Jean Claude Rappy reprend la parole pour poursuivre sa présentation du budget. Il détaille les remboursements d'emprunts. Il répond à la question sur Ch 27 EPF.

Terrain	Coût d'achat	Durée portage	Début portage	Annuité
Propriété GINDRE	409 845 €	10 ans	2013	40 985 €
Propriété SAINT GENIS	35 301 €	10 ans	2017	3 530 €
Propriété MASSON Christiane	13 114 €	10 ans	2017	1 311 €
Propriété MASSON D O.	43 400 €	10 ans	2017	4 340 €
Propriété PITTION	24 150 €	10 ans	2017	2 415 €

Jean Claude Rappy présente les recettes d'investissement.

Il donne des informations concernant les subventions :

Un dossier de subvention a été déposé dans le cadre du plan de relance de la région pour la toiture de l'ancienne cure et pour la rénovation du bâtiment du clos municipal, le montant peut aller jusqu'à 50% du montant HT des travaux.

Un dossier sera déposé auprès de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour un projet de cette année (bâtiment du clos, toit ancienne cure, parking école ?). Un seul dossier peut être présenté par an, montant de la subvention entre 15 et 20% du montant HT.

En ce qui concerne le fonds de concours de la CCPA : il est attribué une fois pendant le mandat, il peut être utilisé globalement ou être dispatché sur plusieurs opérations. Lors du mandat précédent, il s'élevait à 169 000€. Il pourrait être utilisé sur un projet de plus grande envergure.

Le département accorde des subventions pour 2022 et 2023. Les dossiers doivent être présentés avant le 30 juin 2021, un seul dossier par an, subvention au taux de 15% avec un plafond de 150 000€. Il faudra donc réfléchir sur un projet 2022 (ancienne cure et avoir le maximum de précision sur le coût) et un projet sur 2023 (estimation du coût).

Yves Vençon demande à quoi correspondent les 15036 € figurant sur la ligne frais d'étude. En commission finance, il a été répondu que ce montant concernait les études pour l'aménagement du centre village et des courts de tennis couverts.

Jean Claude Rappy explique que dans le Ch O,41 opérations patrimoniales, les chiffres sont transmis par la trésorerie de Meximieux. Ce sont des études qui ont été prévues et qui n'ont pas donné suite à des travaux. Elles restent alors dans opérations patrimoniales, elles apparaissent en recettes et en dépenses, explications fournies par la trésorerie.

Fabrice Venet précise qu'en 2019, suite à une délibération du conseil municipal approuvée à l'unanimité, une étude a été lancée pour la construction de courts de tennis couverts mais cette étude a été réalisée en 2020, retard dû aux difficultés liées aux élections et à la crise sanitaire. Cette étude sera présentée à titre informatif ultérieurement, ce n'est qu'une étude et en aucun cas un engagement.

Le budget de la commune est mis au vote :

1 contre : Samuèle Salmon

5 abstentions : Jérôme Arrambourg, Catherine Ba, Denise Bouvier, Delphyne Gissien par procuration, Yves Vençon

17 pour : Didier Brau, Sandrine Crost, Nicole de Klijn, Nathalie Llambrich, Thierry Longchamp, Jean-Michel Masson, Michel Mitanne, Vanessa Ollier, Martine Pavailler, Julien Perrin, Cécile Pottiez, Camille Puype, Jean-Claude Rappy, Marie-Claude Regache, Lionel Roehr, Myriam Saint Genis, Fabrice Venet.

Le budget général est approuvé.

- **Budget eau et assainissement**

Jean Claude Rappy présente le budget eau et assainissement.

Pas de question.

Fabrice Venet ajoute qu'un problème a été découvert lors du nettoyage du réservoir, effectué régulièrement, concernant le revêtement des parois. Suez a fait faire des analyses pour connaître la composition de ce revêtement. Il apparaît nécessaire de remplacer ce revêtement : montant des travaux entre 60000 et 70000 €. Les échelles seront remplacées à cette occasion. Tous les éléments nécessaires à la délibération pour engager cette restauration devraient être prêts pour le prochain conseil. Il faudra prendre en compte le futur captage du puits de la Garine.

Le budget eau et assainissement est mis aux voix :

6 contre : Jérôme Arrambourg, Catherine Ba, Denise Bouvier, Delphyne Gissien par procuration, Samuèle Salmon, Yves Vençon.

17 pour : Didier Brau, Sandrine Crost, Nicole de Klijn, Nathalie Llambrich, Thierry Longchamp, Jean-Michel Masson, Michel Mitanne, Vanessa Ollier, Martine Pavailler, Julien Perrin, Cécile Pottiez, Camille Puype, Jean-Claude Rappy, Marie-Claude Regache, Lionel Roehr, Myriam Saint Genis, Fabrice Venet.

Le budget eau et assainissement est approuvé.

Yves Vençon explique le vote contre le budget eau et assainissement en arguant que le budget ne devrait pas être impacté par les compteurs communicants qui devraient être à la charge du délégataire.

- **Budget CCAS**

Jean Claude Rappy présente le budget CCAS.

Samuèle Salmon demande quels sont les projets du CCAS et où ont été achetés les chocolats.

Nicole de Klijn explique que le CCAS est installé depuis très peu de temps et n'a pas eu le temps de définir une stratégie de projets à long terme. Il paraissait urgent de reprendre contact avec les personnes âgées et c'est pour cela qu'a été organisée cette distribution. Lors de sa séance du 18 mars 2021, le CCAS a délibéré et a pris la décision d'organiser une distribution aux personnes âgées de plus de 75 ans, afin de compenser l'annulation du traditionnel banquet des anciens et des colis. La somme de 20 euros par personne a été arrêtée par délibération des membres du CCAS. A l'examen du rapport qualité prix, le choix s'est porté à l'unanimité sur la chocolaterie de Pérouges, fabrication artisanale et locale et d'un prix attractif. Les sacs ont été commandés et fabriqués à Marcilleux. Pour information le coût total s'élève par personne à 18,14 €. La distribution a touché 195 personnes.

Le budget du CCAS est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Fabrice Venet précise que le contexte sanitaire rend difficile la prévision d'actions et de projets pour le CCAS. Il remercie les membres du CCAS élus et non élus pour l'organisation de cette distribution qui, d'après les retours, a été très appréciée.

4. Rapport d'observations du contrôle de la CCPA effectué par la Chambre Régionale des Comptes sur les exercices 2014 à 2019. Approbation.

Fabrice Venet précise que ce rapport a déjà été approuvé par le conseil communautaire mais qu'il doit repasser devant les conseils municipaux. Ses recommandations sont les suivantes :

Recommandation n° 1 : Revoir les délégations de pouvoir en matière de marchés publics, respecter les limites des délégations de fonction et de signature accordées par l'assemblée délibérante et le président et s'assurer d'un compte-rendu exhaustif des décisions prises par délégation du conseil communautaire.

Recommandation n° 2 : Renseigner de façon précise et complète les annexes règlementaires des documents budgétaires.

Recommandation n° 3 : Mettre en place une gestion des projets d'investissement stratégiques en autorisations de programme et crédits de paiement.

Recommandation n° 4 : Mettre en place une stratégie coordonnée d'investissement avec les communes, en fonction des besoins du territoire.

Recommandation n° 5 : Mettre en place un pacte financier et fiscal avec les communes.

Recommandation n° 6 : Délibérer sur l'aménagement et la réduction du temps de travail en conformité avec la loi du 6 août 2019.

Recommandation n° 7 : Procéder à un recensement exhaustif des besoins prévisionnels annuels, en sorte d'organiser les procédures de mise en concurrence en adéquation avec les différents seuils de passation des marchés publics définis réglementairement.

Recommandation n° 8 : Réaliser une étude de gisements et mettre en place un programme local de prévention des déchets, comme l'exige l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement.

Recommandation n° 9 : Améliorer la connaissance des coûts du service des déchets.

Samuèle Salmon demande si la commune a déjà été contrôlée par la cour des comptes.

Fabrice Venet répond non et précise que quand tout se passe bien, la cour des comptes n'a pas de raison d'effectuer un contrôle.

Yves Vençon remercie la CCPA pour son travail.

Fabrice Venet ajoute que c'est effectivement une collectivité territoriale sur laquelle on peut compter.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

5. Modification du règlement intérieur du conseil municipal. Approbation.

Myriam Saint Genis présente la modification du règlement intérieur.

En préambule, elle rappelle que c'est le premier mandat au cours duquel le conseil municipal est soumis à un règlement intérieur. Elaboré au départ sur la base d'un modèle, c'est à l'usage qu'il s'avère nécessaire d'apporter des modifications ou des précisions, ce document nécessitera encore de nombreux ajustements pour s'adapter à la réalité du fonctionnement de notre conseil municipal.

CHAPITRE V : Débats et vote des délibérations

Article 1 : Déroulement de la séance

Le maire, à l'ouverture de la séance procède à l'appel des conseillers, constate le quorum (qui doit être vérifié de nouveau à l'occasion de l'examen de chaque question), proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint et cite les pouvoirs reçus.

Le maire, à l'ouverture de la séance, **énumère les conseillers absents, cite les pouvoirs reçus,** constate le quorum, proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint.

CHAPITRES VI : Comptes-rendus des débats et des décisions

Article 1 : Procès-verbaux

Les séances du conseil municipal donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégrité des débats sous forme synthétique et non littérale. A noter qu'aucun texte n'impose la transcription de l'ensemble des interventions des élus

Les séances du conseil municipal donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégrité des débats sous forme synthétique et non littérale. A noter qu'aucun texte n'impose la transcription de l'ensemble des interventions des élus. **Il ne s'agit en aucun cas d'un verbatim.**

Il est rédigé par le (la) secrétaire de séance et mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du conseil ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée immédiatement.

Il est rédigé par le (la) secrétaire de séance et mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du conseil ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. **S'il s'agit d'une erreur, et non d'une différence d'interprétation ou d'appréciation de la formulation,** la rectification éventuelle est **validée par la mise aux voix** et enregistrée immédiatement.

.../...

Une fois établi ce procès-verbal est signé par le secrétaire de séance, conservé aux archives de la mairie et tenu à la disposition des membres du conseil municipal qui peuvent en prendre connaissance s'ils le souhaitent.

Une fois établi ce procès-verbal est signé par le secrétaire de séance, conservé aux archives de la mairie et **mis en ligne sur le site de la commune.**

Samuèle Salmon propose de rajouter à ces modifications celles qui avaient été demandées lors de la première présentation du règlement intérieur.

Myriam Saint Genis répond que cela a déjà été fait.

Yves Vençon et Samuèle Salmon font remarquer que seules les modifications choisies par la majorité ont été modifiées.

Myriam Saint Genis répond que le règlement a été voté et validé.

Fabrice Venet rappelle que son groupe a la majorité.

Samuèle Salmon estime qu'il n'a pas été tenu compte des remarques.

Myriam Saint Genis explique que beaucoup de changements ont déjà été faits et que les recommandations validées avaient été prises en compte.

Samuèle Salmon évoque le changement des horaires de la mairie qui figurent sur le règlement intérieur.

Myriam Saint Genis explique que ce n'est pas le règlement intérieur qui détermine les horaires du personnel municipal.

Yves Vençon fait remarquer que la première proposition de modification du règlement intérieur n'est pas conforme au code des collectivités territoriales.

Fabrice Venet propose de vérifier.

La modification du règlement intérieur est mise au vote :

6 abstentions : Jérôme Arrambourg, Catherine Ba, Denise Bouvier, Delphyne Gissien par procuration, Samuèle Salmon, Yves Vençon

17 pour : Didier Brau, Sandrine Crost, Nicole de Klijn, Nathalie Llambrich, Thierry Longchamp, Jean-Michel Masson, Michel Mitanne, Vanessa Ollier, Martine Pavaille, Julien Perrin, Cécile Pottiez, Camille Puype, Jean-Claude Rappy, Marie-Claude Regache, Lionel Roehr, Myriam Saint Genis, Fabrice Venet.

La modification est validée.

6. Modification de la composition des commissions suite à l'installation de Madame Cécile Pottiez,

Marie-Claude Regache rappelle que le règlement intérieur du conseil municipal fixe à 6 le nombre de conseillers dans chaque commission en respectant le principe de la représentation proportionnelle. 3 commissions municipales sont composées de 5 membres.

La commission environnement et cadre de vie est composée de : Martine Pavaille, Julien Perrin, Vanessa Ollier, Michel Mitanne et Jérôme Arrambourg.

La commission sécurité générale est composée de : Didier Brau, Lionel Roehr, Camille Puype, Julien Perrin et Delphyne Gissien.

La commission travaux, voirie, réseaux et bâtiments est composée de : Thierry Longchamp, Michel Mitanne, Jean-Michel Masson, Myriam Saint Genis et Jérôme Arrambourg.

Proposition est faite de modifier la composition de ces 3 commissions afin d'y intégrer Cécile Pottiez.

La modification est mise au vote.

Modification des commissions validée à l'unanimité.

7. Donation de l'association « Le Foyer pour Tous » pour la restauration des statues de la Vierge et de Saint Maurice. Acceptation,

Fabrice Venet explique que, au début des travaux de l'église, l'association « Le Foyer pour Tous », avait émis le souhait de participer, à hauteur de ses possibilités, à la restauration de l'édifice. Pour simplifier les démarches, il avait été convenu d'accepter cette donation sous forme de participation à la restauration des statues. Une première délibération est nécessaire pour accepter la donation. Ensuite le montant de la donation sera à définir avec l'association. Une deuxième délibération sera nécessaire pour approuver le montant de cette donation.

Jean Claude Rappy précise le montant pour la restauration du Christ en croix : 4692 €, pour la statue de la Vierge : 5652 € et pour la statue de Saint Maurice : 5916 € soit un total de 16260 €. Il ajoute que les statues ont retrouvé leur place à l'intérieur des chapelles et que le travail remarquable de restauration peut être admiré aux heures d'ouverture de l'église de 7h à 19h.

Fabrice Venet ajoute que le problème de disfonctionnement électrique au niveau du clocher est en train de se régler.

La donation est mise au vote et acceptée à l'unanimité.

Myriam Saint Genis ajoute qu'une petite plaque sera apposée près des statues en remerciement pour « Le Foyer pour tous », que l'information sur la donation sera publiée sur différents supports et qu'un fascicule « Les rubans du Patrimoine » sur l'église leur sera remis.

8. Communication et questions diverses.

Marie-Claude Regache explique que pendant cette nouvelle période de confinement, une solution d'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de l'épidémie est proposée, pour l'école et le périscolaire. A Saint-Maurice-de-Gourdans, une vingtaine d'élèves a été accueillie à l'école, dans 2 classes et pour le périscolaire une douzaine d'enfants à l'AJRC. Pour les 2 semaines à venir, la municipalité a l'obligation de proposer une solution d'accueil pour les enfants du personnel prioritaire. L'AJRC a organisé un sondage auprès des parents personnel prioritaire. Il en ressort que 7 enfants seront accueillis les 2 prochaines semaines sur 6 journées. Cette organisation particulière va nécessiter une participation financière de la mairie.

Yves Vençon demande si on a une idée de cette participation financière.

Marie Claude Regache répond que lors du dernier confinement l'aide a été de 5800 €. En faisant une estimation la participation pourrait être à hauteur de 1900 €.

Nicole de Klijn présente le dossier de participation au concours national « Les rubans du Patrimoine », visant à primer la réalisation de restauration de monuments. Il s'agit d'un document initié par Sylvain Gréa qui a assuré le suivi des travaux lors du précédent mandat et complété par Jean-Claude Rappy pour le rapport financier. Ce travail a été repris par Myriam Saint Genis et Nicole de Klijn pour répondre plus précisément au cahier des charges du concours. Pour rédiger ce document, appel a été fait à plusieurs professionnels (aide bénévole), un historien, caution des sources historiques, des professionnels du tourisme et de la médiation des monuments historiques pour les projets de valorisation de l'édifice. Le livret comporte une présentation : de la commune, du bâtiment, des prescriptions et des travaux, de nombreuses photos avant et après, du plan de financement, de la prise en compte de l'environnement et des actions prévues pour la valorisation de l'édifice. Ce document pourra aussi servir de support pour le travail de la commission vie culturelle dont le projet phare est la valorisation de l'église.

Myriam Saint Genis ajoute qu'une proposition été faite pour participer à un autre concours, suite à la lecture de ce document par le jury du document « Les rubans du Patrimoine ».

Fabrice Venet informe l'assemblée que la secrétaire de mairie Madame Micoud a demandé sa mutation en direction de la mairie de Saint Maurice de Rémens. Cette demande a été acceptée et son départ aura lieu mi-mai. Madame Frederickx, retenue après l'appel à candidature, arrivera début mai.

A 20h23, Fabrice Venet déclare la séance du conseil municipal close.

Rédigé le 13 avril 2021

Validé le 10 juin 2021

Nicole DE KLIJN

Secrétaire de séance.

COMMUNE 2020					
INVESTISSEMENT RECETTES					
		réalisé 2019	prévu 2020	réalisé 2020	prévu 2021
13	Subventions d'équipement	114 090,68 €	666 882,00 €	194 300,04 €	464 231,60 €
1311	Etat	0,00 €	219 000,00 €	0,00 €	9 231,60 €
13151	CCPA	81 882,00 €	81 882,00 €	81 882,00 €	
1321	Etablissements nationaux	12 768,60 €	0,00 €	68 421,04 €	160 000,00 €
1322	Région	0,00 €	159 000,00 €	0,00 €	160 000,00 €
1323	Département	0,00 €	163 000,00 €	0,00 €	113 000,00 €
1341	DETR	19 440,08 €	44 000,00 €	43 997,00 €	22 000,00 €
16	EMPRUNTS	0,00 €		0,00 €	
2033	frais d'insertion	0,00 €		0,00 €	
204	SIEA	16 963,79 €		0,00 €	
23	immobilisations en cours	45 000,00 €		0,00 €	
2315	installations,matériel	45 000,00 €		0,00 €	
238	avances	0,00 €		0,00 €	
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		176 054,47 €	666 882,00 €	194 300,04 €	464 231,60 €
10	Dotations	127 302,45 €	1 270 517,71 €	1 282 316,27 €	661 090,98 €
10222	FCTVA	83 002,00 €	75 000,00 €	76 217,00 €	240 000,00 €
10226	Taxe aménagement	44 300,45 €	38 000,00 €	48 581,56 €	51 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		1 157 517,71 €	1 157 517,71 €	370 090,98 €
0,24	produits de cession	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		127 302,45 €		1 282 316,27 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES		303 356,92 €	1 937 399,71 €	1 476 616,31 €	1 125 322,58 €
0.21	virement de la section de fonctionnement		424 569,53 €		588 208,60 €
0.40	Transferts entre section	165 676,20 €	60 593,27 €	60 593,27 €	58 283,29 €
2132	cession de biens	115 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
28031	amortissement frais d'études	443,47 €		0,00 €	
280415 12	GFP de rattachement	9 758,52 €	2 606,04 €	2 606,04 €	0,00 €
280415 82	Autres groupements	38 762,00 €	57 761,00 €	57 761,00 €	58 187,00 €
280418 2	autres organismes publics	348,21 €	226,23 €	226,23 €	96,29 €

28158	autres installations	1 315,00 €		0,00 €	
28184	meublement	49,00 €		0,00 €	
0,41	opérations patrimoniales	11 867,06 €	24 002,51 €	24 002,51 €	15 732,91 €
2031	frais d'études		7 740,00 €	7 740,00 €	15 036,00 €
2033	frais d'insertion	1 340,57 €	1 474,13 €	1 474,13 €	696,91 €
238	avances	10 526,49 €	14 788,38 €	14 788,38 €	
TOTAL DES PRELEVEMENTS DU FONCTIONNEMENT		177 543,26 €			
TOTAL DES RECETTES		480 900,18 €	2 446 565,02 €	1 561 212,09 €	
				Total	1 787 547,38 €

EAU ET ASSAINISSEMENT					
	INVESTISSEMENT				
	RECETTES				
		réalisé 2019	prévu 2020	réalisé 2020	prévu 2021
13	subvention d'équipement		0,00 €	32 706,00 €	20 000,00 €
27	TVA	0,00 €			
0.21	Virement du fonctionnement	0,00 €			1 020 685,08 €
0.40	Transferts entre sections	130 231,00 €	130 231,00 €	130 231,00 €	127 967,00 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		130 231,00 €	130 231,00 €	162 937,00 €	1 168 652,08 €
R001	solde reporté	389 673,66 €	417 253,58 €		370 430,42 €
				Total	1 539 082,50 €

CCAS 2020			
-----------	--	--	--

			réalisé 2019	prévu 2020	réalisé 2020	prévu 2021
RECETTES						
	74	dotations, subventions	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
	R002	résultat reporté		6 825,60 €		9 825,60 €
TOTAL DES RECETTES			6 000,00 €			
report 2020						
					TOTAL	12 825,60 €
DEPENSES						
	6188	Charges à caractère général	6 078,52 €	7 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €
	65	autres charges de gestion courante	612,09 €	2 825,60 €	0,00 €	4 825,60 €
TOTAL DES DEPENSES			6 690,61 €	9 825,60 €	0,00 €	12 825,60 €

Tableau des indemnités des élus

La loi engagement et proximité impose à toutes les collectivités la présentation d'un état annuel de toutes les indemnités perçues par les élus avant l'examen du budget.

Cela ne donne lieu ni à débat ni à délibération.

Entre la présentation du budget primitif 2020 (juillet) et la présentation du budget primitif 2021 (avril) le tableau est le suivant :

NOM Prénom	Fonction	Montant brut des indemnités
VENET Fabrice	Maire	12 612,62 €
REGACHE Marie-Claude	Adjointe	2 002,47 €
RAPPY Jean-Claude	Adjoint	2 002,47 €
OLLIER Vanessa	Adjointe	2 002,47 €
MASSON Jean-Michel	Adjoint	2 002,47 €
DE KLIJN Nicole	Conseillère déléguée	1 117,69 €
LONGCHAMP Thierry	Conseiller délégué	1 117,69 €

SAINT GENIS Myriam	Conseillère déléguée	1 117,69 €
--------------------	----------------------	------------